



# e-Foot Officiel 94

## SOMMAIRE

### Communiqués

INFOS

\*\*

RG FFF  
Article 160

\*\*

Planning des formations +  
Détections & sélections

### Procès-verbaux

CDA

\*\*

Commission  
Football à Effectif  
Réduit

\*\*

Commission  
Organisation des  
Championnats &  
Coupes

\*\*

Commission  
Football Diversifié/  
Futsal

\*\*

Commission des  
Calendriers

### Annexes

Amendes



Egalement  
Consultable sur  
notre site  
internet

[http://  
districtvaldemarne.fff  
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

#

## PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire



PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

## TERRAINS IMPRATICABLES

### Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en écrivant lisiblement sans omettre de préciser sur le formulaire prévu à cet effet (Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)») : \* n° du match \* catégorie \* division et groupe \* équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.  
(arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

## Rappel Important



La Commission de Discipline rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit  
du District VDM DE FOOTBALL :

**E-mail : cfaer94@gmail.com**

: Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

**Edition N° 605 du Jeudi 24 Novembre 2022**

# COMMUNIQUES

# INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**\*Documents & \* Procès-Verbaux**

## PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

## TOUS EN BLEU

**Dans le cadre de la campagne « Tous en Bleu » du club de football US Créteil-Lusitanos, nous vous invitons à voir l'ensemble des matchs de l'USCL, qui évolue dans le championnat National 2 cette saison.**

**Aussi, nous souhaitons vous inviter à participer éventuellement à un « challenge » lors de la mi-temps du match ! Ce challenge sera, pour le gagnant final, qualificatif pour une participation à la mi-temps au Parc des Princes, lors d'un match du Paris Saint-Germain.**

En effet, nous invitons tous les clubs de l'Île de France afin qu'ils puissent profiter d'un match de football de qualité et de son ambiance conviviale.

A cela, nous ajoutons une expérience pour une de vos équipes de jeunes à participer à un « challenge » lors de la mi-temps du match.

C'est donc avec grand plaisir que nous vous accueillerons à voir tous les matchs de l'USCL ! Cette invitation est bien sûr gratuite, et valable tout au long de la saison.

## RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison  
Il est applicable dès la 1<sup>ère</sup> journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

<b>Seniors D1, D2, D3</b>	<b>U16 D1, D2,</b>	<b>FUTSAL D1 et D2</b>
<b>Féminins D1</b>	<b>U14 D1</b>	
<b>U18 D1, D2,</b>	<b>CDM D1</b>	

**Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.  
Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif**

### CLUBS :

Le 1<sup>er</sup> prélèvement (\*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

### ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque mois (1<sup>er</sup> virement qui sera fait : Octobre 2022).

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

### Attention !!!

**Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS**

**Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).**

## ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

**11.1** - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

### **D1**

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

### **D2**

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

\* dont 2 parmi (U14, U16, U18) **ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

### **D3**

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

#### D4

#### SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

**11.2** - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

**11.3** – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

**Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.**

## INFOS CLUBS

La Commission Football Loisir de la L.P.I.F.F envisage de créer à l'automne 2022 un **Challenge de Football à 7**.

Ce Challenge serait ouvert à tous joueurs licenciés Loisir, Entreprise ou Libre des Districts de Paris, Hauts de Seine & du Val de Marne. Il se déroulerait **le lundi soir** sur les installations de la Ville de Paris et des départements limitrophes.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à G. MATHIEU : g.mathieu@orange.fr

## PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94

2022/2023

NOVEMBRE	3	10	17	24	
DECEMBRE	1	8	15	22	29
JANVIER	5	12	19	26	
FEVRIER	2	9	16	23	
MARS	2	9	16	23	30
AVRIL	6	13	20	27	
MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

## TOURNOIS PROVINCE

### ACS Morières

Organise son 35<sup>ème</sup> Tournoi Souvenir ROY TYLER les 27,28, 29 Mai 2023

Catégories U6 à U17

Contact : 06.7051.19.44 ou 06.25.27.37.20

# Depuis le 3 janvier 2022 : mise en place du contrat d'engagement républicain

• Loi n°2021-1109 du 24 août 2021

• Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021

## Entrée en vigueur

Le contrat d'engagement républicain (CER) a été instauré par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Un décret, entré en vigueur le 1er janvier 2022, détermine le contenu du CER, fixe ses modalités de souscription et précise les conditions de retrait des subventions publiques.

## Qu'est-ce que c'est ?

C'est une **série d'engagements** auxquels doit souscrire toute association ou fondation qui sollicite **une subvention publique, demande un agrément d'Etat** ou la reconnaissance d'utilité publique, ou souhaite **accueillir un volontaire en service civique**.

## Objectif

De façon très pragmatique, l'administration pourra procéder au retrait de la subvention, sans passer par la voie judiciaire, si elle juge que l'association ou un de ses membres n'a pas respecté les engagements du CER.

Les associations doivent souscrire un CER depuis le 3 janvier 2022.

## Contenu du CER

Le CER contient les engagements suivants :

- Respecter les lois de la République ;
- Respecter la liberté de conscience ;
- Respecter la liberté des membres de l'association ;
- Respecter l'égalité et le principe de non-discrimination ;
- Agir dans un esprit de fraternité et prévenir la violence ;
- Respecter la dignité de la personne humaine ;
- Respecter les symboles de la république.

## Modalités pratiques

Le décret ne fixe pas de modalité particulière d'adoption du CER. Il est toutefois conseillé de le faire adopter par un organe de l'association (AG, Bureau, CODIR).

S'agissant des formalités de publicité, l'association en informe ses membres par tout moyen. Cette information peut se faire par un affichage dans les locaux de l'association, soit par une publication sur son site internet.

## Modalités pratiques

Le CER engage l'association à respecter les principes qui y sont édictés.

Elle s'engage également à le faire respecter par ses dirigeants, salariés, membres et bénévoles sous peine de retrait des subventions perçues, lequel porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.

# CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE - 2022 / 2023

## Challenge Jean-Jacques Combal

adopté par le Comité de Direction du 12 Octobre 2022 avec mise en application immédiate

### ARTICLE 1 :

Le Challenge du Club Dynamique s'adresse à tous les clubs évoluant dans les compétitions gérées par le District du Val de Marne de Football. Il a pour objectif de reconnaître et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.

### ARTICLE 2 :

Par décision du Comité Directeur, ce Challenge portera le nom de Challenge du Club Dynamique- Challenge Jean-Jacques Combal

### ARTICLE 3 :

Le classement du Challenge est déterminé par les cinq critères suivants :

- Challenge club foot animation : Commission du Football à Effectif Réduit (CFAER)
- Programme éducatif fédéral : Conseiller Départemental
- Formation dirigeants et animateurs : Commission technique
- Discipline éducateurs et dirigeants : Commission de discipline
- Diagnostic label : Conseiller Départemental



### ARTICLE 4 :

**Challenge club foot animation:**

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, au non-respect des règles administratives,...

Fin de saison : 60pts = 30 De 57 à 59=20 De 50 à 56=10 Moins de 50=0

**Programme éducatif fédéral :**

Réalisation d'actions du PEF sur le thème civisme, respect et fairplay - Remplissage du document fiche d'action :

Résumé de l'action et photo de l'action –

Fin de saison : 2 actions réalisées=20 1 action réalisée=10 0 action réalisée=0

**Formation Dirigeants et Animateurs :**

Nombre de modules réalisés par les dirigeants et animateurs sur la saison

Suivi d'un module=2pts Participation à la certification=4pts Réussite de la certification= Plus 2 pts

Fin de saison : Nombre de points obtenus = Nombre de points attribués ( Maxi 35 pts)

**Discipline Educateurs et Dirigeants :**

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club sanctionnés de 6 matchs et plus

Fin de saison : Zéro éducateur et dirigeant sanctionné = 10 Au moins 1 éducateur et dirigeant sanctionné= 0

**Diagnostic label :**

Remplissage du diagnostic label sur Footclub

Fin de saison : Diagnostic réalisé = 5 Diagnostic non réalisé = 0

### ARTICLE 5 :

**Un suivi de l'ensemble des critères d'évaluations sera effectué régulièrement : Décembre – Fin mars – Fin juin**

Le District du Val de Marne se réserve la possibilité de publier sur tout support de son choix (journal officiel, site Internet du District etc...) le classement en cours.

Au terme de la saison, sur proposition du Secrétaire Général et après avis du Comité Directeur du District, les Dix-clubs, ayant le plus grand nombre de points seront déclarés lauréats du «**Challenge du Club Dynamique**» de la saison.

Le résultat du critère « Formation dirigeants et animateurs » permettra de départager les éventuels ex aequo

### ARTICLE 6 :

Les clubs lauréats du «**Challenge du Club Dynamique**» seront honorés lors de l'Assemblée Générale du District.

### ARTICLE 7 :

**Les 10 clubs récompensés recevront lors de l'Assemblée Générale du District :**

Pour les 5 premiers = Malle pédagogique + Buts d'une valeur totale de 800 euros

Du 6eme au 10eme = Une malle pédagogique d'une valeur de 400 euros

Si 100 pts sur 100 = Dotation doublée – 800 euros X2 = 1600 euros

### Article 9 :

Tout litige sera jugé en dernier ressort par le Comité Directeur du District du Val de Marne de Football.

## Objectifs :

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.  
Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

## CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non respect des règles administratives,....

**Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0**

## PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay

CR action + Photos

**Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0**

## FORMATION DIRIGEANTS ET ANIMATEURS

Nombre de modules réalisés par les dirigeants et animateurs .

Suivi module = 2 pts

Certification = 4 pts

Réussite certification = Plus 2 pts

Formation hors district VDM = Attestation

**Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués ( Maxi 35 pts)**

**Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) –**

**4 certifications ( 16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts**

**DONC : 35 pts**

## DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

**Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 10  
Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0**

## DIAGNOSTIC LABEL

Remplissage du diagnostic label sur Footclubs

**Fin de saison: Réalisé = 5 Non réalisé = 0**

**Récompenses :** les 10 premiers clubs –

**Les 5 premiers =**

Malle pédagogique + Buts = 800 euros –

**Du 6 ème au 10 ème =**

Malle pédagogique = 400 euros –

Le résultat du critère « Formation dirigeants-animateurs » permettra de départager les éventuels ex-aequo

Si 100 pts / 100 = Dotation X2 = 1600 euros



## PLANNING DES FORMATIONS 2022-2023

### CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
13/10/2022	14/10/2022	CHARENTON
17/11/2022	18/11/2022	THIAIS
02/02/2023	03/02/2023	DISTRICT
13/04/2023	14/04/2023	CLUB
15/05/2023	16/05/2023	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
23/02/2023	24/02/2023	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/11/2022	25/11/2022	DISTRICT
12/01/2023	13/01/2023	DISTRICT
09/02/2023	10/02/2023	DISTRICT
16/03/2023	17/03/2023	CLUB
01/06/2023	02/06/2023	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/05/2023	05/05/2023	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
27/04/2023	28/04/2023	CLUB

### CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
20/10/2022	21/10/2022	DISTRICT
01/12/2022	02/12/2022	DISTRICT
19/01/2023	20/01/2023	DISTRICT
16/02/2023	17/02/2023	DISTRICT
23/03/2023	24/03/2023	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
28/11/2022	29/11/2022	CLUB
26/01/2023	27/01/2023	CLUB
09/03/2023	10/03/2023	CLUB
08/06/2023	09/06/2023	CLUB

### CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
03/10/2022	04/10/2022	RUNGIS
05/01/2023	06/01/2023	CLUB
27/03/2023	28/03/2023	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
17/11/2022	18/11/2022	MAROLLES
06/02/2023	07/02/2023	CLUB
03/04/2023	04/04/2023	CLUB

### MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
27/10/2022	28/10/2022	CHAMPIGNY
16/02/2023	17/02/2023	CLUB
27/04/2023	28/04/2023	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2022	09/12/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
à définir		DISTRICT
à définir		DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
25/05/2023	25/05/2023	DISTRICT

### CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
03/12/2022	03/12/2022	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
11/02/2023	11/02/2023	PARC DU TREMBLAY
18/03/2023	18/03/2023	PARC DU TREMBLAY
17/06/2023	17/06/2023	PARC DU TREMBLAY

**PROCESSUS DE DETECTIONS ET DE SELECTIONS**  
*Calendrier prévisionnel 2022/2023*



**De façon complémentaire à nos rassemblements, des observations de matchs auront lieu directement au sein des clubs.**

**ATTENTION**

*Ces observations ne remplacent pas les rassemblements. Pour pouvoir être sélectionné(e)s, les joueuses et joueurs devront répondre aux différentes convocations.*

**U16G**

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 12 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 26 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

**U15G**

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 12 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

## **U14G**

Mercredi 23 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Jeudi 24 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Vendredi 25 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 23 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 30 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 9 avril 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

## **U13G**

Lundi 24 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Mardi 25 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Jeudi 27 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Vendredi 28 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

*Du 24 octobre au 28 octobre 2022, les joueurs seront convoqués sur un seul et unique créneau*

Mercredi 9 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 16 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 23 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 30 novembre 2022

*Si besoin* - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

### **U15F**

Mercredi 28 septembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 12 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

### **U14F**

Mardi 25 janvier 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 1 février 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 8 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 15 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 1 mars 2023

Centre de perfectionnement – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Vendredi 3 mars 2023

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

### **U13F**

Mercredi 30 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45 OU 15h30

Mercredi 7 décembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 14 décembre 2022

*Si besoin* - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

*2 autres dates pourraient être nécessaires*

# REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

## NOMBRE DE JOUEURS MUTES

### Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

**b)** ~~Toutefois~~ **Pour les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

**c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.**

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

# Procès-Verbaux



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

### REUNION DU MARDI 08 NOVEMBRE 2022 PRESENTIEL

**Présents :** M. J. DIAS (PRESIDENT), MM. M. ABED, J. CORDON-MELO, J. CARLIER, F. GALLONDE, J. CROISE, N. RIT, B. FOLTIER, N. SAADA

**Assistent :** M. I. GRADINARI

**Excusé(e)s :** MM. D. DUPUIS, A. AISSAOUI, A. BCHIR, Y. JABRI, A. GONZALEZ, B. ELHOR

#### INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents -absents », la réunion est ouverte à 19h30. L'ordre du jour est le suivant :

- Audition
- Résultats tests physiques
- Courriers/dossiers arbitres
- Nouvelles catégories
- Observations
- Questions diverses et tour de table

#### AUDITION

La CDA auditionne M. ML. La CDA met sa décision en délibéré.

#### RESULTATS TESTS PHYSIQUES

La CDA constate que neuf (9) arbitres n'ont pas réalisé les tests physiques malgré les 3 sessions organisées. Chaque arbitre sera notifié personnellement.

#### COURRIERS/DOSSIERS ARBITRES

Courrier de M. HASSANI : la CDA prendra contact avec l'arbitre.

Courrier de M. EJJAKI, pris note.

Dossier de M. MIRAOUI : la CDA le notifiera personnellement.

Dossier de M. SEBAMALAI : la CDA le notifiera personnellement.

#### NOUVELLES CATEGORIES

A compter de ce jour le district a été notifié par la Ligue de Paris - Ile de France que les compétitions de Ligue suivantes sont désormais couvertes par le district :

- U16 R2 & U17 R2
- U18F R1 & R2
- U15F R1 & R2



## OBSERVATIONS

La CDA prend connaissance du bilan des observations. 40% ont été réalisées à date.

## QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE

Après un tour de table, la séance est levée à 22h30.

**PROCHAINE CDA LE 13 DECEMBRE 2022**

Le Secrétaire de séance  
Nicolas RIT

Le Président  
José DIAS

# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 22 Novembre 2022

Présent : Mme POLICON, MM. BOUSSARD, ARNAUD, DIAZ

Assiste : M. DARDENNES

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de marne.*

## AVIS A TOUS LES CLUBS

Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14

Les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassé pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

### Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat :  
**Amende 100.00 euros**

# RAPPEL AUX CLUBS

## ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

**11.1** - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

### D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

### D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

\* dont 2 parmi (U14, U16, U18) **ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

### D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

### D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

**11.2** - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

**11.3** – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

**Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.**

## DEPARTEMENTALE « SENIORS »

### CHAMPIONNAT SENIORS

**25132356 – BOISSY FC 2 / AS ZENAGA 1 Seniors D4.A du 27/11/22**

Courriers et accords des deux clubs du 17/11/22 (fête du club)

*Exceptionnellement, la commission reporte la rencontre et la refixe le 05/02/23*

### Coupe VDM SENIORS

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

Séniors VDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadrage	08 Janvier 2023	6 Décembre 2022
1/8ème Finale	19 Février 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

### Coupe VDM Séniors Amitié

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

Séniors Amitié :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadrage	08 Janvier 2023	6 Décembre 2022
1/8ème Finale	19 Février 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

### CHAMPIONNAT CDM

**25149346 - MACCABI CRETEIL 6 / USJTO CHOISY 5 CDM D1 du 20/11/22**

Courrier de Maccabi Créteil 6 du 17/11/22

Terrain indisponible (Cross -Parc de Choisy).

*La commission donne match à jouer le 29/01/23*

**25149351 - VILLIERS ES 5 / VILLEJUIF US 5 CDM D1 du 27/11/22**

Courrier de Villiers ES du 21/11/22 Changement d'heure (-1 heure).

*La commission note que la rencontre aura lieu à 9 heures (terrain synthétique).*

*Prévenir vos adversaires.*

**25149353- VINCENNOIS SP6 / MENUIBLAN AS CDM D1 du 27/11/22**

Courriers et accords des deux clubs du 22/11/22 (via foot club).

*Accord de la commission match le 08/01/23*

## Coupe CDM

Intégration des équipes évoluant en compétition de Ligue

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

CDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadrage	08 Janvier 2023	6 Décembre 2022
1/8ème Finale	19 Février 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	21 Mars 2023
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale		

## CHAMPIONNAT ANCIENS

### 24676949 – Ent SANTENY MANDRES 13 / US CRETEIL-LUSITANOS 11 Anciens D3.A du 20/11/22

Courriers du club de FC MANDRES et attestation de la ville du 18/11/22 (terrain impraticable)  
**La commission reporte la rencontre et la fixe au 18/12/22 ou avant si accord des deux clubs.**

### 25134581 – APSAP MEDIBALLES / TREMBLAY AJ Anciens D4 du 20/11/22

Courrier d'Apsap Mediballes du 16/11/22 Terrain indisponible (CROSS)

**La commission fixe le match au 29/01/23.**

Prévenir vos adversaires ou avant si accord des deux clubs.

## Coupe ANCIENS

Anciens :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
2ème Tour	20 Novembre 2022	Effectué
Cadrage	08 Janvier 2023	6 Décembre 2022
1/8ème Finale	5 Mars 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	11 Avril 2023
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale		

## CHAMPIONNAT + 45 ANS

### 25133264 – RUNGIS US 13 / ARRIGHI AS 12 +45 ans du 27/11/22

Courriers et accords des deux clubs du 23/11/22 (via footclubs)- (terrain occupé)

**La Commission note que la rencontre aura lieu le 29/01/23.**

## Coupe + 45 ANS

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
1 <sup>ER</sup> tour	20 Novembre 2022	Effectué
Cadrage	08 Janvier 2023	6 Décembre 2022
¼ Finale	23 Avril 2023	11 Avril 2023
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale		

## CHAMPIONNAT +55 ANS

### Coupe VDM ENTREPRISE

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

<b>Séniors et Amitié :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1<sup>ER</sup> tour</i>	<b>11 Mars 2023</b>	21 Février 2023
<i>2<sup>ème</sup> tour</i>	<b>06 Mai 2023</b>	02 Mai 2023
<i>½ Finale</i>		
<i>Finale</i>		

## CHAMPIONNATS FEMININS

### **25149647 – VILLENEUVE AFC 1 / MAISONS ALFORT FC 1 Seniors Féminines D1 du 12/11/22**

Reprise du dossier (PV du 15/11/22).

Lecture de la feuille de match, du rapport de l'arbitre de Villeneuve AFC du 14/11/22 et de la SNCF (attestation SNCF propriétaire du terrain). (**Problème d'éclairage**)

**La commission fixe cette rencontre au 17/12/22 ou avant si accord des deux clubs.**

#### **MATCHS REMIS au 26/11/22 (Coupe de France le 01/10/22) :**

25149631 – CHAMPIGNY FC / VITRY ES  
25149632 – SUCY FC / CRETEIL LUSITANOS F.US  
25149635 – MAISONS ALFORT FC / LE PERREUX AS FRAN

#### **MATCHS REMIS au 10/12/22 (Coupe de France le 15/10/22) :**

25149641 – VILLENEUVE AFC / VITRY ES  
25149642 – CRETEIL LUSITANOS F.US / ST MAUR LUSITANOS

### Coupe FEMININES

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES Séniors

<b>Séniors F :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>Cadrage</i>	<b>08 Janvier 2023</b>	06 Décembre 2022
<i>¼ Finale</i>	<b>06 Mai 2023</b>	A définir
<i>½ Finale</i>	<b>21 Mai 2023</b>	A définir
<i>Finale</i>		

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15

<b>U15 F :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>Cadrage</i>	<b>18 Mars 2023</b>	14 Février 2023
<i>¼ Finale</i>	<b>06 Mai 2023</b>	A définir
<i>½ Finale</i>	<b>21 Mai 2023</b>	A définir
<i>Finale</i>		

## DEPARTEMENTALE « JEUNES »

### Coupe VDM U20

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

<b>U20 VDM :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>Cadrage</i>	<b>08 Janvier 2023</b>	<b>13 Décembre 2022</b>
<i>¼ Finale</i>	<b>30 Avril 2023</b>	<b>14 Mars 2023</b>
<i>½ Finale</i>	<b>21 Mai 2023</b>	<b>09 Mai 2023</b>
<i>Finale</i>		

### CHAMPIONNAT U18

#### **24655049 – US VILLENEUVE ABLON / FC CHAMPIGNY U18 D2.A du 27/11/22**

Courrier de Villeneuve Ablon du 21/11/22 (changement d'horaire -1h00).

**La Commission note que la rencontre aura lieu à 12h30**

Prévenir vos adversaires.

### Coupe VDM U18

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

<b>U18 VDM :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>Cadrage</i>	<b>08 Janvier 2023</b>	<b>13 Décembre 2022</b>
<i>1/8ème Finale</i>	<b>19 Février 2023</b>	<b>31 Janvier 2023</b>
<i>¼ Finale</i>	<b>23 Avril 2023</b>	<b>A définir</b>
<i>½ Finale</i>	<b>21 Mai 2023</b>	<b>A définir</b>
<i>Finale</i>		

### CHAMPIONNAT U16

### Coupe VDM U16

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

<b>U16 VDM</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>2ème Tour</i>	<b>20 Novembre 2022</b>	<b>Effectué</b>
<i>Cadrage</i>	<b>08 Janvier 2023</b>	<b>13 Décembre 2022</b>
<i>1/8ème Finale</i>	<b>05 Mars 2023</b>	<b>14 Février 2023</b>
<i>¼ Finale</i>	<b>23 Avril 2023</b>	<b>A définir</b>
<i>½ Finale</i>	<b>21 Mai 2023</b>	<b>A définir</b>
<i>Finale</i>		

### Coupe Amitié U16

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

<b>U16 AMITIE</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>Cadrage</i>	<b>08 Janvier 2023</b>	<b>13 Décembre 2022</b>
<i>1/8ème Finale</i>	<b>05 Mars 2023</b>	<b>14 Février 2023</b>
<i>¼ Finale</i>	<b>23 Avril 2023</b>	<b>A définir</b>
<i>½ Finale</i>	<b>21 Mai 2023</b>	<b>A définir</b>
<i>Finale</i>		

## CHAMPIONNAT U14

### **24675348 – FRESNES AAS 1 / MAISON ALFORT FC 1 U14 Poule U du 12/11/22**

Lecture de la feuille de match, du courrier de Maisons-Alfort, du rapport de l'arbitre et du courrier de la Ville de Fresnes du 14/11/22. (Problème d'éclairage)

*La Commission donne match à jouer le 17/12/22. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord des deux clubs*

#### **MATCHS REMIS au 10/12/22 (non joué le 15/10/22 « Pénurie d'Essence »):**

24675323 – FRESNES AAS 1 / ST MAUR VGA 1  
 24675324 – CHAMPIGNY FC 1/ VILLEJUIF US 2  
 24675325 – MAISONS ALFORT FC 1 / CRETEIL LUSITANOS US 2  
 24675327 – CHARENTON CAP 1 / HAY LES ROSES CA 1  
 24675328 – RUNGIS US 1 / JOINVILLE RC 3  
 25150500 – SUCY FC / LUSITANOS US 1 **Poule 1**  
 25150816 – KREMLIN BICETRE CSA 1/ FC D'ALFORTVILLE 2 **Poule 5**  
 25150904 – FC D'ALFORTVILLE 1 / ASOMBA 1 **Poule 7**  
 25150951 – LUSITANOS US 2 / NOGENT FC 3 **Poule 8**  
 25150994 – LIMEIL BREVANNES AJ 1 / PORT ACA CHAMPIGNY 1 **Poule 9**

## Coupe VDM U14

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM

<b>U14 VDM:</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
2 <sup>ème</sup> Tour	<b>26 Novembre 2022</b>	Effectué
Cadrage	<b>07 Janvier 2023</b>	13 Décembre 2022
1/8 <sup>ème</sup> Finale	<b>04 Mars 2023</b>	14 Février 2023
¼ Finale	<b>06 Mai 2023</b>	A définir
½ Finale	<b>20 Mai 2023</b>	A définir
Finale		

**Désignation des matchs comptant pour le 2<sup>ème</sup> tour qui aura lieu le 26 NOVEMBRE 2022 à 16h sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.**

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.**

**EXEMPT** : tous les clubs qualifiés qui évoluent en ligue.

## Coupe Amitié U14

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE

<b>U14 AMITIE</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
2 <sup>ème</sup> Tour	<b>26 Novembre 2022</b>	25 Octobre 2022
Cadrage	<b>07 Janvier 2023</b>	13 Décembre 2022
1/8 <sup>ème</sup> Finale	<b>04 Mars 2023</b>	14 Février 2023
¼ Finale	<b>06 Mai 2023</b>	A définir
½ Finale	<b>20 Mai 2023</b>	A définir
Finale		

**Désignation des matchs comptant pour le 2<sup>ème</sup> tour qui aura lieu le 26 NOVEMBRE 2022 à 16h sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.**

Un arbitre officiel sera nommé à la demande des clubs.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.**

# COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

**Réunion du lundi 21 novembre 2022**

**Président** : M. AMSELLEM Emile,

**Membres** : Mme URREGO Mariza et MM. GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, SAINT-ALBIN Maurice,

**Assistent** : Mme. GUILIANI Patricia et MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

**Absents excusés/ées** : Mmes. NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et MM. FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, NOYON Joël.

## ADMINISTRATIF

### **RAPPEL ENVOI DE COURRIERS**

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives :

du District du VDM de FOOTBALL.

**Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :**

- Le nom du club

- L'objet de votre demande et les références des rencontres :  
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

**UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.**

**Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :**

**E-mail : [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)**

**NB** : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

**SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) : LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal : au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

**SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux):**

**-RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),  
-TRANSFEREZ CE FICHER A [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com).**

**Technique : Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi : 01.55.96.11.42**

**Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.**

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de ..... Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... *Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...*

## U11

### Courrier de SUCY F.C. du 16/11/2022

**SUCY F.C./CHEVILLY LA RUE ELAN CRIT.AVENIR Poule 2 AB du 03/12/2022**

Pris note.

Rencontres reportées à une date ultérieure en accord avec vos adversaires et à nous communiquer.

### Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS du 21/11/2022

**VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS/MAISONS ALFORT F.C. CRIT.AVENIR Poule 2 AB du 19/11/2022**

Pris note des problèmes de F.M.I.

## U13

### Courrier de SUCY F.C. du 16/11/2022

**SUCY F.C. / ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL CRIT.LACHICHE Poule 2 - 1 Equipe AB du 03/12/2022.**

Pris note.

Rencontre reportée à une date ultérieure en accord avec vos adversaires et à nous communiquer.

### Courrier de VINCENNOIS C.O. du 11/10/2022

Pris note. Vous serez intégré dans la phase 2.

## DIVERS

### Courrier de SUCY F.C. du 18/11/2022

Pris note de votre nouveau responsable ECF.

## CHALLENGES U10/U11

### Constatation du 21/11/2022

La Commission, n'ayant pas reçu les documents concernant les plateaux du Challenge régional d U. S. IVRY FOOTBALL/ ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. réclame en urgence les documents administratifs sous peine de disqualification.

## CHALLENGES U12/U13

### Courrier d'ASOMBA du 18/11/2022

Pris note de votre **FORFAIT AVISE** en Festival U13 suite aux Covid-19 de vos joueurs U13. Bon rétablissement à vos joueurs U13.

### Courrier de GENTILLY ATHLETIC CLUB du 17/11/2022

Pris note de votre **FORFAIT AVISE** dans la poule de CACHAN C.O.

**SAISON : 2022-2023**  
**N°06 - JOURNAL DES AMENDES**  
 EN « FOOT ANIMATION » (PV DU 21/11/2022)

<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Pas de F.M.I : Poule A	FONTENAY SS/BOIS U.S./MAISONS ALFORT F.C. CRIT.LACHICHE Poules U AB du 12/11/2022	50,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	Pas de F.M.I : Poule A	FRESNES A.A.S./CHOISY LE ROI A.S. CRIT.LACHICHE Poule 1 - 1 Equipe AB du 12/11/2022	50,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	Pas de F.M.I : Poule A	NOGENT S/MARNE F.C./ CHAMPIGNY F.C. 94 CRIT.LACHICHE Poule 2 - 1 Equipe AB du 12/11/2022	50,00 €
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C	MAISONS ALFORT F.C./AVENIR SPORTIF D'ORLY U13 G1 ABC du 12/11/2022	150,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule D	CRETEIL LUSITANOS F. US/FONTENAY SS/BOIS U.S. U13 G1 AD du 12/11/2022	100,00 €
580485	FRESNES A.A.S.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C	VILLENEUVE ABLON U.S./FRESNES A.A.S. U13 G4 ABC du 12/11/2022	150,00 €

<b>JOURNAL DES AMENDES J.A N° 06</b>	<b>550,00 €</b>
--------------------------------------	-----------------

**SAISON 2022 - 2023 :**  
**ANNEXE FINANCIERE**

<b>U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil)</b>	<b>20,00 € au club d'accueil</b>
<b>U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe)</b>	<b>15,00 € par équipe</b>
<b>Absence non-justifiée à une convocation</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Absence à la réunion annuelle école de FOOT</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et coupes dans les 48h</b>	<b>50,00 € par club</b>
<b>Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11</b>	<b>50,00 € par équipe</b>
<b>Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL</b>	<b>80,00 € par équipes</b>
<b>Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL</b>	<b>120,00 € par équipe</b>
<b>Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie ..)</b>	<b>30,00 € par équipe</b>
<b>Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13)</b>	<b>20,00 € au club d'accueil</b>
<b>Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)</b>	<b>50,00 € par équipe</b>
<b>Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11</b>	<b>15,00 € par équipe</b>
<b>Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11</b>	<b>30,00 € par équipe</b>
<b>Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL</b>	<b>120,00 € par équipe</b>
<b>1er forfait - U11 /U13 (par équipe)</b>	<b>15,00 € par équipe</b>
<b>2ème forfait - U11 / U13 (par équipe)</b>	<b>30,00 € par équipe</b>
<b>3ème forfait - U11 / U13 (par équipe)</b>	<b>50,00 € par équipe</b>

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 21/11/2022

**Président** : M. MAGGI

**Présents** : MM. FOPPIANI - TAVENOT, ALVES, GUERCHOUN

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## SENIORS

### SENIORS D3/A - MATCH 24653347 – ST MANDE FC 2 / CHARENTON CAP 3 du 13/11/2022

Réserve du club de **ST MANDE FC 2**

Sur la qualification et la participation des joueurs du club de **CHARENTON CAP 3** :

<b>PREIRA</b>	<b>Raymond</b>
<b>GEOFFROY</b>	<b>Vladimir</b>
<b>CHAFFAR</b>	<b>Acil</b>

Au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation « **HORS PERIODE** ».

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.  
Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à SIX dont deux hors période, sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5., 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **CHARENTON CAP 3** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique **3 joueurs muté(s) PERIODE NORMALE**, à savoir, les joueurs :

<b>PREIRA</b>	<b>Raymond</b>	<b>Mutation 13/07/2022</b>
<b>GEOFFROY</b>	<b>Vladimir</b>	<b>Mutation 01/07/2022</b>
<b>CHAFFAR</b>	<b>Acil</b>	<b>Mutation 11/07/2022</b>

*Par ces motifs, la Commission dit la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.*

**SENIORS D1 - MATCH 25041109 -VITRY CA 2 / VILLENEUVE ABLON US 1 du 09/10/2022**

*Hors la présence de M. FOPPIANI.*

Reprise du dossier.

Demande d'évocation du club de **VITRY CA 2** sur la participation du joueur **SEMEI Hichem** du club de **VILLENEUVE ABLON US 1** non inscrit sur la feuille de match.

Considérant que le club de **VILLENEUVE ABLON US 1** a fourni ses observations par courriel le 24/10/2022 selon lesquelles le joueur **SEMEI Hichem** était bien inscrit sur la feuille de match, et que le club de **VITRY CA 2** a fourni les siennes par courriel le 24/10/2022,

Agissant sur le fondement de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre précise que le contrôle des licences s'est fait en appelant les joueurs UN par UN en présence des capitaines et qu'à cette occasion aucune objection concernant la participation et qualification des joueurs n'a été faite, et que par ailleurs aucune observation n'a été déposée avant la signature de la FMI en fin de rencontre,

Considérant qu'il n'est pas contesté qu'aucun joueur portant le numéro 8 ne figure sur la feuille de match qui a été signée par le Capitaine adverse,

Considérant après vérification de la fiche statistique de la FFF visible sur son site et concernant cette rencontre que le joueur **SEMEI Hichem** figure sur la liste des joueurs du club de **VILLENEUVE ABLON US 1**, que ce dernier y a bien participé et qu'il y a été averti avec un carton jaune.

Compte tenu de l'ensemble de tous ces éléments, la commission est convaincue que le joueur **SEMEI Hichem** a bien participé à la rencontre et qu'il était bien inscrit sur la feuille de match, et que l'absence du joueur sur cette dernière résulte vraisemblablement d'un BUG informatique.

*En conséquence, la commission décide l'évocation recevable mais **NON FONDEE** et confirme le résultat acquis sur le terrain.*

**CDM - ANCIENS**

**ANCIENS D2 / B - MATCH 24676866 – PORT ACA CHAMPIGNY 11 / KREMLIN BICÊTRE Csa 11 du 13/11/2022**

Réserve du club de **PORT Aca CHAMPIGNY 11**

Sur la présence comme ARBITRE ASSISTANT du club de **KREMLIN BICÊTRE Csa 11** **ABDELLAOUI Mohamed** se présentant sans licence avec une carte d'identité.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme. Jugeant en premier ressort,

Considérant que les règlements actuels en vigueur prévoient que pour prendre part aux activités officielles, toute personne doit être titulaire d'une licence.  
Considérant toutefois que le manquement à cette disposition ne serait remettre en cause le résultat d'un match acquis sur le terrain.

Considérant après vérifications, que la personne citée n'est pas licenciée dans ce club pour la saison en cours.

Considérant que le susnommé figure sur la feuille de match en qualité d'ARBITRE ASSISTANT pour ce club,

Considérant que le fait pour une équipe d'être accompagnée par une personne non licenciée est considéré comme une absence de dirigeant, ce qui implique que le club fautif est passible d'une amende de **100,00** euros conformément à l'annexe financier du District du Val de Marne (article 19.1 et 13.5 du RSG du District du V.D.M.)

Considérant que ce cas ne saurait remettre en cause le résultat du match acquis sur le terrain.

***Par ces motifs la commission rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.***

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 21 novembre 2022

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

**La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :**

#### **- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :**

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### **- Report de rencontre :**

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

#### **- Changement avec accord de l'adversaire :**

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### **- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :**

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

## RAPPEL

### Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

**6.1 - 1.** Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

### A ce jour, uniquement 2 attestations municipale de mise à disposition des installations

#### La commission :

- Souhaite une bonne saison sportive à tous nos clubs.
- Conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2022-2023.

**Les calendriers des championnats D1 et D2 sont établis et publiés sur Footclub et sur le site du District.**

**A ce jour, il y a sous réserve des dossiers en cours 9 équipes et 1 exempt en D1 et 10 en D2.**

**Les compétitions débiteront durant la semaine du 26 septembre au 02 octobre prochain.**

## FUTSAL D2

**25150406 - CITOYEN DU MONDE 2 / VERS L'AVANT 1 Futsal D2 du 22/10/22 reporté au 19/11/2022**

La commission constate 2 rencontres le même jour (*Priorité Coupe Nationale*).

***La commission reporte la rencontre au 10/12/2022.***

Prévenir l'équipe adverse

**25150405 - VILLENEUVE ABLON US 1 / CHOISY LE ROI AS 1 Futsal D2 du 22/10/22 reporté au 19/11/2022**

Courriel de VILLENEUVE ABLON US1 du 17/11/2022 nous informant des deux rencontres le même jour. **(Priorité Coupe Nationale).**

**La commission reporte la rencontre au 07/01/2023**

Prévenir l'équipe adverse

**25150412 –KB FUTSAL 3 / VERS L'AVANT 1 Futsal D2 du 11/11/2022 reporté au 16/11/2022**

Courriel de VERS L'AVANT du 16/11/2022 nous informant que la rencontre n'a pas pu se dérouler car le terrain était mouillé (photo à l'appui). L'arbitre n'a pas autorisé la rencontre car terrain dangereux.

**La Commission reporte la rencontre au 03/12/2022 (Sous réserve Coupe Nationale).**

Prévenir l'équipe adverse

**Rappel**

**25165571 : BORDS DE MARNE FUTSAL 2 / VITRY CA 2 Futsal D1 du 08/10/22**

**Remis au 03/12/22**

**25150390-CHEVILLY LARUE (2) / VILLENEUVE ABLON US (1) Futsal D2 du 30/09/22**

**Remis au 02/12/22**

**25150396 -VERS L'AVANT / VILLENEUVE ABLON US 1 Futsal D2 du 08/10/22**

**Remis au 17/12/2022**

**CLUBS ENGAGES EN CRITERIUM JEUNES FUTSAL**

Nous demandons aux clubs engagés qui n'ont pas pu faire de FMI pour leurs rencontres jouées d'envoyer les feuilles de matchs par mail à : [futsalvaldemarne@gmail.com](mailto:futsalvaldemarne@gmail.com)

Par ailleurs, nous vous rappelons de définir un référent FMI pour chaque catégorie.

# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

## REUNION DU 24 NOVEMBRE 2022

### **RAPPEL :**

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

**2022 / 2023 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans**

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## U16 D4 – Poule B

Suite au Forfait Général de FC ALFORTVILLE, intégration du club : **SFC CHENNEVIERES** en Poule B.

### **Avis à tous les clubs du Groupe**

**Rencontres remises à une date ultérieure en attente d'accords des clubs concernés pour jouer :**

\* SFC CHENNEVIERES / VILLENEUVE ABLON US du 02/10/22

\* VILLEJUIF US 3 / SFC CHENNEVIERES du 16/10/22

\* SFC CHENNEVIERES / SUVY FC 3 du 06/11/22

\* ORMESSON US (2) / SFC CHENNEVIERES du 13/11/22

## FORFAITS GENERAUX

### Féminines D1 :

VILLENEUVE ABLON US (1) (PV 04/10/22)

### Seniors D4.B :

CHOISY AS (3) (PV 15/11/22)

### U18 D3.A :

MANDRES PERIGNY (1) (PV 20/09/22)

SUCY FC (2) (PV 20/09/22)

### U18 D3.B :

BOISSY FC (1) (PV 04/10/22)

CAUDACIENNE ES (1) (PV 15/11/22)

### U18 D4.A :

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV 29/09/22)

### U16 D2.B :

OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (1) (PV 04/10/22)

### U16 D4.A :

FC VITRY 94 ACADEMIE (PV 08/11/22)

### U16 D4.B :

ALFORTVILLE FC (1) (PV 08/11/22)

### U14 Phase 1 – Poule 1 :

CHEVILLY LARUE (2) (PV 04/10/22)

### ANCIENS D2.B :

CHEVILLY LARUE (11) (PV 04/10/22)

### ANCIENS D3.A :

GENTILLY AC (11) (PV 04/10/22)

### ANCIENS D4 :

ARSENAL AC (PV 15/11/22)

## FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

**Article 44-3 du règlement sportif général -** Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1<sup>ère</sup> non utilisation : avertissement
  - En cas de 2<sup>ème</sup> non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
  - En cas de 3<sup>ème</sup> non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1<sup>ère</sup> non utilisation : **avertissement**
  - En cas de 2<sup>ème</sup> non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
  - En cas de 3<sup>ème</sup> non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

### Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 30/10/22) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 <sup>ère</sup> non-utilisation (Avertissement)	2 <sup>ème</sup> non-utilisation (amende 100€)	3 <sup>ème</sup> non-utilisation (match perdu par pénalité)
<b>SENIORS D3</b> ES CAUDACIENNE	<b>23/10/2022</b>		
<b>SENIORS D4</b> AC TROPICAL AS ZENAGA AS CHOISY LE ROI	<b>09/10/22</b> <b>09/10/22</b> <b>23/10/22</b>		
<b>ANCIENS D1</b> ORLY AC	<b>23/10/22</b>		
<b>ANCIENS D3</b> VILLENEUVOISE ANT	<b>18/09/22</b>		
<b>ANCIENS D4</b> ARSENAL AC	<b>23/10/22</b>		
<b>U18 D3</b> CAP CHARENTON 2	<b>16/10/2022</b>		
<b>U14 D1</b> BONNEUIL CSM	<b>15/10/2022</b>		
<b>U14 PHASE UNIQUE</b> CANNAVEROIS O. PARIS ESPOIR CA VITRY 94.2 US FONTENAY AC GENTILLY FC BRY	<b>08/10/22</b> <b>08/10/22</b> <b>08/10/22</b> <b>15/10/22</b> <b>15/10/22</b> <b>15/10/22</b>		
<b>FUTSAL D2</b> KB FUTSAL	<b>21/10/22</b>		
<b>COUPE VDM SENIORS</b> CO CACHAN AS ZENAGA	<b>24/09/22</b> <b>25/09/22</b>		
<b>SENIORS COUPE AMITIES</b> AAS FRESNES	<b>25/09/22</b>		
<b>ANCIENS COUPE VDM</b> ARSENAL AC	<b>30/10/22</b>		
<b>U18 COUPE</b> FC SAINT MANDE AS VAL FONTENAY	<b>23/10/22</b> <b>23/10/22</b>		
<b>U14 COUPE</b> AS VAL DE FONTENAY US FONTENAY	<b>24/09/22</b> <b>24/09/22</b>		

# ANNEXES

# AMENDES

<b>Club :</b>	<b>547434</b>	<b>ARSENAL A.C.</b>						
Dossier :	20591461	du	16/11/2022	Anciens D4 (94)/ Phase 1	Poule Unique	25134573	06/11/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	95			2eme Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95			Amende : 2eme Forfait	15/11/2022	15/11/2022		40,00€
Dossier :	20591471	du	16/11/2022	Anciens D4 (94)/ Phase 1	Poule Unique	25134579	13/11/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	96			3eme Forfait Entraînant Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96			Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General	15/11/2022	15/11/2022		100,00€

<b>Club :</b>	<b>551086</b>	<b>AVENIR SPORTIF D'ORLY</b>						
Dossier :	20615216	du	23/11/2022	U16 D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	24654449	20/11/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91			Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91			Amende : Feuille En Retard	29/11/2022	29/11/2022		9,50€

<b>Club :</b>	<b>524161</b>	<b>CAUDACIENNE ENT.S.</b>						
Dossier :	20591496	du	16/11/2022	U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	25132721	13/11/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	96			3eme Forfait Entraînant Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96			Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General	15/11/2022	15/11/2022		100,00€

<b>Club :</b>	<b>516843</b>	<b>CHEVILLY LA RUE ELAN</b>						
Dossier :	20592890	du	18/11/2022	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule Unique	25150393	04/11/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91			Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91			Amende : Feuille En Retard	22/11/2022	22/11/2022		9,50€

<b>Club :</b>	<b>500031</b>	<b>CHOISY LE ROI A.S.</b>						
Dossier :	20591358	du	16/11/2022	Anciens D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	24676868	13/11/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91			Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91			Amende : Feuille En Retard	15/11/2022	15/11/2022		9,50€
Dossier :	20591456	du	16/11/2022	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	25172217	13/11/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	96			3eme Forfait Entraînant Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96			Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General	15/11/2022	15/11/2022		100,00€
Dossier :	20591499	du	16/11/2022	U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	25132723	13/11/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	95			2eme Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95			Amende : 2eme Forfait	15/11/2022	15/11/2022		40,00€

<b>Club :</b>	<b>539141</b>	<b>DESportiva VIMARANENSE IVRY A.</b>						
Dossier :	20592891	du	18/11/2022	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	25133168	13/11/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91			Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91			Amende : Feuille En Retard	22/11/2022	22/11/2022		9,50€

<b>Club :</b>	<b>560471</b>	<b>FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE</b>						
Dossier :	20615227	du	23/11/2022	U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	25132719	06/11/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91			Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91			Amende : Feuille En Retard	29/11/2022	29/11/2022		9,50€

<b>Club :</b>	<b>540651</b>	<b>FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.</b>						
Dossier :	20591480	du	16/11/2022	Anciens +45 Ans (94)/Phase 1	Poule A	25133126	13/11/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			15/11/2022	15/11/2022		40,00€

<b>Club :</b>	<b>542388</b>	<b>MAISONS ALFORT F.C.</b>						
Dossier :	20591438	du	16/11/2022	Futsal D1 (94)/Phase 1	Poule U	25165607	12/11/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			15/11/2022	15/11/2022		40,00€
Dossier :	20615239	du	23/11/2022	U15 Feminines (Dimanche M 94)/Phase 1	Poule U	25358855	20/11/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			29/11/2022	29/11/2022		9,50€

<b>Club :</b>	<b>581617</b>	<b>OLYMPIQUE PARIS ESPOIR</b>						
Dossier :	20591519	du	16/11/2022	U14 - Phase 1/U14 -Phase 1	Poule 4	25150760	01/10/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			15/11/2022	15/11/2022		40,00€

<b>Club :</b>	<b>510193</b>	<b>ORMESSON U.S.</b>						
Dossier :	20615220	du	23/11/2022	U16 D2 (94)/Phase Unique	Poule A	24654356	20/11/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			29/11/2022	29/11/2022		9,50€

<b>Club :</b>	<b>532125</b>	<b>PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.</b>						
Dossier :	20591459	du	16/11/2022	Anciens D3 (94)/Phase Unique	Poule B	25043010	13/11/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			15/11/2022	15/11/2022		40,00€

<b>Club :</b>	<b>512963</b>	<b>THIAIS F.C.</b>						
Dossier :	20615241	du	23/11/2022	Coupe +45 Ans Vdm (94)/Phase 1	Poule Unique	25358258	20/11/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			29/11/2022	29/11/2022		9,50€

Total Général :	616,00€
-----------------	---------